

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 9 septembre à 20 heures 30,
Le conseil municipal de la Commune d'AZAY-LE-BRÛLÉ,
Dûment convoqué le 27 août 2025,
S'est réuni à la mairie sous la présidence de
Monsieur Jean-François RENOUX, Maire.

Nombre de conseillers
Municipaux en exercice : 17
Présents : 11
Votants : 13
(dont 2 mandats)

Etaient présents : Louis-Marie MERCERON, Fabienne POUZET, Virginie FAVIER,
Sylvie MOREAU, Anne-Claire AUGEREAU, Éric MILLET,
Christelle GIRAUD, Pierre ABRIAT, Karine VILLANNEAU
et Bertrand QUINTARD
Absents excusés : Éric CUSEY qui a donné pouvoir à Jean-François RENOUX
Catherine PINEAU qui a donné pouvoir à Anne-Claire AUGEREAU
Thibault BONNANFANT

Absents : François GUILLOT, Cécile THOMAS et Stéphanie WANLIN GUERINEAU
Secrétaire : Louis-Marie MERCERON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent
délibérer conformément aux textes législatifs en vigueur.

Affiché le 11 septembre 2025

Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE
POUR LE DÉVELOPPEMENT D'UNE FILIÈRE D'APPROVISIONNEMENT EN
PLAQUETTE BOCAGÈRE LOCALE POUR LA CHAUFFERIE À BOIS DÉCHIQUETÉ
(délibération n° 2025-09-02)

Vu l'article L 2121-29 du code général des collectivités territoriales,

Considérant le souhait d'approvisionnement de la chaudière à bois déchiquetée sur la commune, la commune a sollicité PROM'HAIES afin d'apporter les services suivants :

- Accompagnement à l'exploitation des haies avec la description et l'estimation de cubages des haies avant exploitation pour obtenir des références locales de productivité par type de haies et l'accompagnement des agriculteurs aux premiers chantiers d'exploitation, le choix des haies et le marquage de la coupe et le suivi du chantier d'exploitation
- Les études techniques, le marché public et l'accompagnement avec la réunion de présentation et d'échanges avec les agriculteurs volontaires, le pilotage, la réunion de travail et l'échange, l'aide à la définition des conditions d'approvisionnement en bois et à l'organisation des acteurs, l'élément de rédaction et relecture de la convention entre la commune et l'agriculteur fournisseur, l'estimation du prix d'achat équitable, la rédaction d'un cahier des charges communal de gestion durable et le contrôle du respect du cahier des charges de gestion durable par les agriculteurs
- L'intervention dans le cadre d'un évènement avec la présentation aux habitants de la démarche communale, les principes de bonne gestion durable des haies, de l'intérêt de l'exploitation et de la distinction avec une destruction

Considérant le coût de la prestation est de 5 155 €, auquel il faut ajouter le coût de l'adhésion à PROM'HAIE de 50 €,

Considérant que l'agence de l'eau Loire-Bretagne peut apporter son aide à hauteur de 80 % de 5 155 €, au titre du programme ressources,

Le conseil municipal, par un vote unanime, décide :

- De solliciter l'agence de l'eau Loire-Bretagne, au titre du programme ressources à hauteur de 80 % de 5 155 € représentant du devis de PROM'HAIE pour l'accompagnement à l'exploitation des haies, les études techniques, le marché public, l'accompagnement et l'intervention dans le cadre d'un évènement,
- D'autoriser Monsieur le maire, ou en cas d'absence ou d'empêchement, Monsieur Louis-Marie MERCERON, à signer tout document à intervenir concernant ce dossier.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

Le Maire,
Jean-François RENOUX

Le secrétaire de séance,
Louis-Marie MERCERON